



LE PETIT ÉCHO NÉGRONDAIS

SOMMAIRE

2

ÉDITO

3 à 5

LES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

6 à 8

VIE ASSOCIATIVE

9 à 17

INFORMATIONS IMPORTANTES



Madame, Monsieur,
Chers Négrondaises
et Négrondais,

Le printemps est déjà bien entamé et comme à l'accoutumée à cette période, les orientations budgétaires ont été votées dans

un contexte contraint par l'inflation et les hausses au quotidien.

Par chance, les finances communales de l'année écoulée sont relativement saines ce qui nous permet d'envisager des investissements qu'il était nécessaire d'engager.

Les travaux de restructuration du logement communal de la rue des Fours à Chaux viennent de débuter. Le retard du chantier nous pénalise quelque peu puisque le coût global est supérieur à l'estimatif en raison de l'augmentation du prix des matériaux et de leur raréfaction, ce qui va nous obliger à piocher davantage dans notre autofinancement pour limiter l'emprunt que nous nous étions fixé.

Mais contrairement à ce que nous redoutions dans une conjoncture où les artisans sont sursollicités, nous sommes toutefois satisfaits que tous les lots aient pu être attribués, qui plus est à des entreprises locales.

J'espère également que dans les prochains mois, nous pourrons entamer l'extension du local technique de Gramétias avec les mises aux normes qui s'imposent.

Directrice de la publication : Françoise
DECARPENTRIE

Responsable de la commission
communication Sylvie Tronche
Conception et réalisation Sylvie Tronche et Clélia Caballero

Membres : Maryse Ambert, Laetitia Betizeau, Katia Caballero, Corinne Chantry-Ribiere, Bertrand Combeau, Annie Sees, Isabelle Desgraupes

Photographies : Isabelle Desgraupes

Imprimerie : Imprim'Périgord- 13 rue Edison
24750 Boulazac

Nous consacrons également régulièrement un budget pour entretenir nos voies communales, ce qui nous permet de disposer d'un réseau de voirie relativement correct.

Cette année, plusieurs axes sont planifiés, notamment des portions riveraines de nouvelles habitations. Cependant, j'avoue qu'il n'est pas toujours évident de s'y retrouver dans les différents gestionnaires. Entre l'Etat, le Département, la communauté de communes et la commune, on s'interroge de « qui fait quoi » et « où ».

Plusieurs projets dans le domaine environnemental et d'amélioration du cadre de vie nous tiennent aussi à cœur. Nous sommes déjà à mi-mandat et je sais que tout ne pourra pas aboutir mais dès que des opportunités se présentent, dans le sens de l'intérêt général bien entendu, nous essayons de les saisir, tout en étant conscients des conséquences de ces choix.

Pour autant, en 2023, nous ferons l'impasse sur une hausse des taxes locales puisque l'unanimité du conseil municipal s'est prononcée pour un maintien à l'identique des taux votés en 2022, partant du constat que l'augmentation substantielle des bases aurait déjà une répercussion évidente et mathématique sur les impôts locaux des contribuables.

Tous, élus comme agents, allons dans le même sens : poursuivre nos actions pour améliorer la qualité de vie de notre commune en partenariat avec nos associations et les bénévoles qui les animent. Je l'ai déjà dit et je le répéterai à l'envi. Elles méritent d'être soutenues par votre présence à leurs manifestations.

Les prochaines semaines s'annoncent d'ores et déjà festives et en attendant de partager ensemble quelques moments conviviaux, je souhaite à toutes et tous une fin de printemps et un début d'été des plus agréables.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE

NAISSANCE À NÉGRONDES

Son arrivée a été tellement rapide que sa maman n'a pas pu se rendre à la maternité. Avec la complicité du papa, un peu stressé et on le serait à moins, Eléna a poussé son premier cri à Négrondes le 30 avril. Nous lui souhaitons la bienvenue d'autant que les naissances à domicile dans notre village sont relativement rares. Et félicitations aux parents qui ne s'attendaient certainement pas à avoir à gérer pareille situation !!

LES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

RENCONTRES SPORTIVES

Vendredi 10 mars, l'USEP avait organisé une rencontre sportive sur le stade de foot de Négrondes, parfaitement tondu et tracé par Nicolas et Gaëtan, les employés communaux.

Plusieurs écoles ont participé à cette rencontre de jeux sportifs : Sorges, Agonac, Nantheuil et La Chapelle Faucher.

Les enfants ont pu ainsi réinvestir les règles de différents jeux préparés en classe. L'équipe des Petits se prépare à jouer au jeu des Sorciers : ils devaient courir pour ne pas être touchés. S'ils se faisaient toucher, ils devaient s'asseoir.

Pour le jeu des Balles Brûlantes, les élèves devaient se débarrasser le plus rapidement possible des différentes balles de leur camp, en les lançant dans le camp adverse.

Dans la Chasse aux Couleurs, chaque équipe devait ramasser le plus rapidement possible un maximum d'objets de sa couleur et les rapporter dans leur cerceau.

Au jeu des Pompiers, chaque équipe devait se faire passer les objets à « sauver du feu », le plus rapidement possible.

Tous les élèves ont réellement apprécié cette rencontre, se donnant au maximum pour être les plus performants, s'entraidant au sein de leur équipe et respectant toutes les règles des jeux.



SEMAINE DE LA MATERNELLE

Durant ces quelques jours, les parents ont eu l'occasion de partager différentes activités avec les élèves.

Lundi 20 mars :

Lors des séances de mathématiques, ils ont découvert le jeu du saladier : l'un des partenaires cache des jetons et l'autre doit deviner leur nombre afin d'apprendre à trouver les compléments à 5.

Le jeu du bus a permis aux parents d'endosser les rôles de chauffeur de bus ou directeur d'école :

l'un devait commander juste ce qu'il faut d'enfants pour compléter les places vides du bus ; l'autre devant lui donner le nombre d'enfants commandé. La commande se faisait sans parler, en indiquant le nombre sur les doigts.

Mardi 21 mars :

La séquence était basée sur les jeux sportifs : tous ont joué au Jeu de la Rivière aux crocodiles, au Jeu des Pompiers, ainsi qu'au Jeu de l'horloge.



Jeudi 23 mars :

Véronique, l'ornithologue, est venue faire une intervention sur les oiseaux de nos campagnes. Adultes et enfants ont pu ainsi découvrir leurs caractéristiques leur mode de vie et leur chant.

Vendredi 24 mars :

Les élèves ont mis en scène les albums « La moufle » et « Roule Galette » devant le public venu nombreux pour les écouter et apprécier leur prestation.



À LA DÉCOUVERTE DES OISEAUX

Le 23 mars 2023, dans le cadre de la Semaine Départementale de la Maternelle, Véronique Cornuaille, ornithologue et animatrice, est venue en Petite et Moyenne Section, faire découvrir les oiseaux en s'aidant de livres et d'enregistrement de chants avant de partir les reconnaître dans leur milieu naturel.

Le 27 mars, après l'approche en classe, nos petits et leurs parents sont allés dans les bois chercher des traces, des indices et des nids laissés par les oiseaux. Ils ont tendu leurs oreilles afin de les identifier et de les localiser.

Les yeux, écarquillés et émerveillés, nos chérubins ont regardé, grâce à des jumelles, les volatiles évoluer dans le ciel et dans les arbres.

Vendredi 7 avril, la veille des vacances, les élèves ont pu venir à l'école déguisés pour fêter le printemps. Chacun a choisi son costume : pirates, princesses, pompiers, shérifs...étaient donc de sortie. Les élèves de Maternelle en ont profité pour coiffer le chapeau de printemps qu'ils avaient réalisé.



Le Vendredi 9 juin à partir de 18h aura lieu au city-stade la Fête du Jardin, suivi d'un pique-nique.

VIE ASSOCIATIVE

ACCA DE NÉGRONDES

(Association Communale de Chasse Agréée)

Son Assemblée Générale se tiendra le 10 juin 2023 à 9h30, salle Sudreau. L'ordre du jour sera :

- Rapports moral et financier
- Renouvellement du Bureau : un seul pouvoir par membre avec un maximum de 6 voix (liste des parcelles et surface du territoire « chassable ») Les conditions devront être déposées par écrit au siège social ou chez le président trois jours avant la date de l'assemblée générale.
- Modification du territoire de l'ACCA
- Questions diverses

Un pot de l'amitié clôturera l'assemblée

On vous informe que le Vide Grenier de L'ACCA se déroulera le DIMANCHE 9 JUILLET

NOS AÎNÉS RURAUX

Les activités se poursuivent au Club des AÎNÉS RURAUX.

Le 11 janvier, 68 personnes ont fêté l'Épiphanie en dégustant de délicieuses galettes. Auparavant, une vingtaine s'était retrouvée autour de jeux de société.

Le 22 février, 57 membres sont venus déguster des crêpes faites par nos pâtisseries et pâtissières, lesquels ont été chaleureusement remerciés. Et toujours avant le goûter, une quinzaine se sont exercés à la belote ou d'autres jeux.

Le 16 mars, une balade à Agen a eu lieu avec 22 personnes pour voir et écouter des danses et des chants ukrainiens

RAPPELONS qu'il reste encore des places pour le traditionnel voyage (22 au 29 mai) qui s'effectuera en Espagne sur la Costa Verde et Saint Jacques de Compostelle.

Le 8 juin, une sortie d'une journée est programmée à Martel dans le Lot. Pour le moment, la date du Loto n'est toujours pas fixée mais les activités comme la marche, la couture, l'atelier d'occitan, continuent.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA BANDA

L'assemblée générale de la Banda s'est tenue le 18 mars 2023.

Le bilan de 2022 a été présenté. La saison a été dynamique avec 21 sorties entre mars et octobre. Suite à deux démissions, un renouvellement partiel du bureau s'est effectué.

PRÉSIDENT : Cédric Lagrange

VICE-PRÉSIDENT : Stéphane Grange

2ème VICE-PRÉSIDENT : Christophe Briand

3ème VICE-PRÉSIDENT : Éric Rouchut

TRÉSORIÈRE : Cathy Grange

TRÉSORIÈRE ADJOINTE : Marina Lagrange

SECRÉTAIRE : Amélie L'académie

SECRÉTAIRE ADJOINTE : Laura Lardant

ARCHIVISTE : Morgane Lopez-Suarez

DIRECTEUR DE LA MUSIQUE : Xavier Blanchard

L'année 2023 s'annonce intense avec 19 sorties déjà programmées

LA PÉTANQUE NÉGRONDAISE

La saison 2023 s'annonce prometteuse.

On vous donne déjà les premiers résultats des rencontres qui ont eu lieu ce 1er trimestre 2023. Les 11 et 25 février, se sont déroulés les concours Ufolep avec une forte participation (60 et 92 équipes).

En ce début d'année, la PÉTANQUE NEGRONDAISE a obtenu de bons résultats :

- Tête à tête féminin : Pauline Arqué est arrivée en 1/4 de finale du championnat départemental
- Doublette féminine : Pauline et Mélanie Arqué ont été 1/4 de finalistes
- Triplette féminine : 1/4 de finale pour Pauline et Mélanie Arqué associées à Maëlle Pompidou
- Doublette masculine : demi finalistes et qualifiés pour le Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine qui se tiendra le 18 mai à Hagetmau, dans les Landes, Jérôme Calvet et Louis Champarnaud
- Triplette masculine : Jérôme Calvet, Louis Champarnaud et Thierry Maestro, demi finalistes et qualifiés également pour le championnat de ligue
- Tir de précision : 1/4 de finale pour Thierry Maestro
- Et, pour finir, le Club a remporté le 1er tour de la Coupe de France contre Aubas

DATE IMPORTANTE : DIMANCHE 6 AOÛT : VIDE-GRENIER

DATES À RETENIR

9 juin : Fête des Jardins

17 juin : Fête de la musique

24 juin : Kermesse

9 juillet : Vide-greniers de l'ACCA

13 juillet : Marché de Nuit suivi du feu d'artifice

6 août : Vide-greniers de la Pétanque Négronداise

NÉGRONDES

DIMANCHE

6

AOÛT

2023

BROCANTE

VIDE-GRENIER

Organisé par la PÉTANQUE NÉGRONDAISE

**Emplacement 10€ pour 5m minimum avec
véhicule (2€ le m supplémentaire)
un café offert à chaque exposants !**



Réservation

Mail : petanque.negrondes24@yahoo.com

Tél : 06 17 65 47 42 / 06 28 77 19 32

Ne pas jeter sur la voie publique

**Grillades et
buvette toute
la journée !!**



INFORMATIONS IMPORTANTES

Nous vous annonçons qu'un service des cartes d'identité et des passeports est ouvert au sein de la Mairie annexe de Ligueux : 133 avenue Simone Veil
LIGUEUX

Il faut impérativement prendre rendez-vous par téléphone au 05 53 06 09 70 et aux horaires suivants :
Lundi de 13h30 à 16h - Mardi/Mercredi de 13h45 à 17h30 - Vendredi de 8 h 30 à 12h30 et 13h30 à 17 h

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN**

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE FRELOON ASIATIQUE

IPNS: Ne pas jeter sur la voie publique

ADSA33

**C'EST LE MOMENT DE PIÉGER
LES REINES POUR ÉVITER
QU'ELLES NE CONSTRUISSENT LEUR NID.**

Nous pouvons agir très utilement et individuellement contre ce fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver.

Seules les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, des trous de murs ...

Elles en sortent courant février et recommencent à s'alimenter.

**C'est à ce moment que nous pouvons agir
en disposant dans nos jardins des pièges pour attraper
ces futures fondatrices de nids.**

CONSTRUIRE SON PIÈGE



CIVAM apicole du Véluy

Toit : pour éviter que la pluie ne remplisse le piège

Entonnoir permettant l'accès :

Haut de la bouteille coupé puis retourné. Bouchon avec un trou de 8mm pour permettre l'entrée du frelon asiatique et éviter qu'il ne ressorte.

Chambre de vol :

Trous de 5 à 5,5 mm, surtout dans le haut, pour permettre aux autres insectes de sortir.
Fond de cette première bouteille percé de trous de 2 mm pour permettre à l'odeur de l'appât de diffuser dans le piège.

Bac à appât amovible :

Fond d'une 2ème bouteille emboîté et fixé (scotch) sur la 1ère.

Le percer de quelques minuscules trous dans sa partie haute pour que l'odeur de l'appât diffuse mais qu'aucun insecte ne puisse entrer.

Appât : 1/3 bière brune + 1/3 vin blanc + 1/3 sirop de fruits rouges.

Pour percer facilement : chauffer à la flamme une pointe en métal (du diamètre souhaité ou légèrement inférieur)

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid...

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.



LA TIQUE VIT ICI soyez vigilants !



MÊME EN PIQUE-NIQUE,
LA TIQUE PIQUE !

ÉVITER LES PIQÛRES avant et après une activité en nature

AVANT



Utiliser un répulsif
en respectant les
contre-indications



Porter des habits
couvrants

APRÈS



Inspecter
le corps

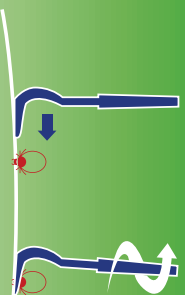


Prendre
une douche



Mettre ses
vêtements à laver

EN CAS DE PIQÛRE après une activité en nature



Ôter la tique avec un tire-tique et
désinfecter la peau avec un antiseptique



Surveiller l'apparition
d'une plaque rouge qui
s'étend en cercle

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA TIQUE ET LA MALADIE DE LYME : SCANNER LE QR CODE



Quand débroussailler ?

Chaque année, adoptez le bon calendrier



Coupe des arbres, arbustes et branches.

OCTOBRE

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN



Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et des espaces les plus embroussaillés (herbes et broussailles) avec une tondeuse puissante.



Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.

Un site d'information pour vous accompagner

- Un moteur de recherche pour savoir si votre commune est concernée.
- Un courrier type pour demander à vos voisins l'autorisation d'intervenir sur leur terrain.
- Les sanctions encourues en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.
- Une foire aux questions (FAQ) pour répondre aux principales questions que vous vous posez.



CLAIRE
protège sa famille
et sa maison
des feux de forêt.
Elle débroussaile
autour de chez elle.

Débroussailler chaque année, c'est obligatoire
et c'est investir pour votre sécurité.

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agriculture - Mobilité - Accès à la mer



La ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'applique ni à une coupe rase, ni à un défrichage.

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation.

Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

Débroussailler les abords de votre habitation permet de :

- vous mettre en sécurité, vous et vos biens,
- face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
- protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Élaguer les arbres conservés.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper les végétaux et branches proches des constructions.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Éliminer les déchets en déchèterie.

Si les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres, une fois réalisés, les travaux suivants correspondent surtout à de l'entretien

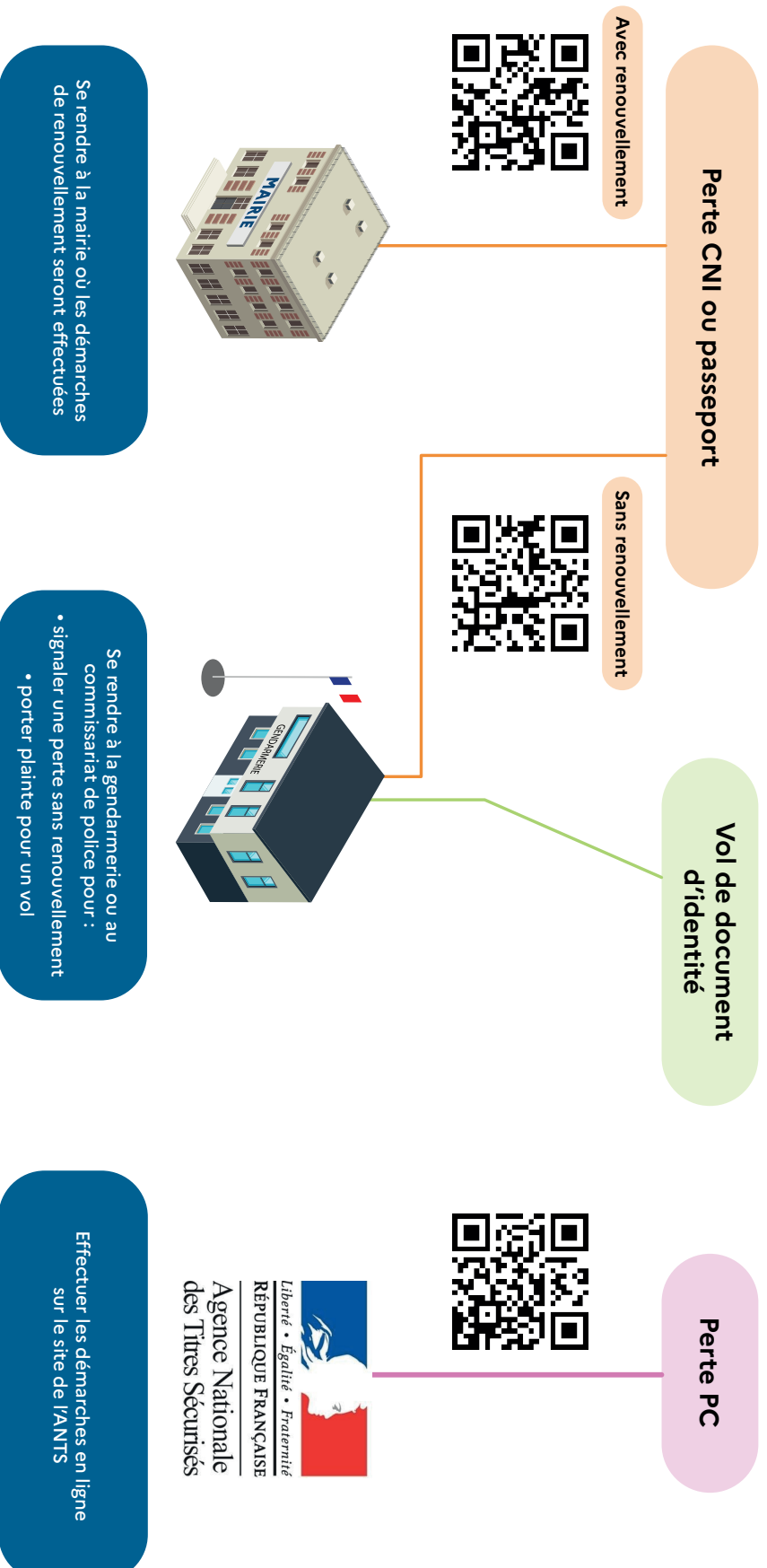
et de la suppression de broussailles. Renseignez-vous auprès de votre maire ou de votre préfecture, certaines actions sont obligatoires, d'autres fortement recommandées.

Une biodiversité respectée !

Les grands incendies détruisent la forêt, pas le débroussaillage !

Contrairement aux idées reçues, le débroussaillage peut avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité. Il permet notamment un **apport de lumière au sol** qui favorise l'arrivée d'un riche cortège de flore et de faune et la création de **corridors écologiques** ou de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauves-souris.

Que faire en cas de perte/vol de document officiel ?



Afin de suivre votre production de déchets, vous devez créer un compte sur :

ECOCITO – USAGERS

1



Ecocito™ vous permet de suivre votre production de déchets et de communiquer avec la collectivité chargée de les collecter.

ACCÉDER À MON COMPTE

Email

Mot de passe

Maintenir la connexion Non

CONNEXION

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

PAS ENCORE DE COMPTE ?

OUVRIR UN COMPTE ECOCITO™ MAINTENANT

Il faut mettre votre adresse mail et un mot de passe :

2 Il vous faut appeler le SMD3 au 09.71.00.84.24 et leur demander votre clé d'activation.



Connexion à votre compte

Ouverture de mon compte

CHOISISSEZ L'UNE DES OPTIONS SUIVANTES :

J'ouvre immédiatement mon compte

Pour cela, je dispose d'une clé d'activation de compte Ecocito™, code identifiant sous la forme XXXX-XXXX-XXXX-XXXX, qui m'a été transmise par ma collectivité, inscrite sur une facture ou tout autre document personnel.

J'ai une clé d'activation

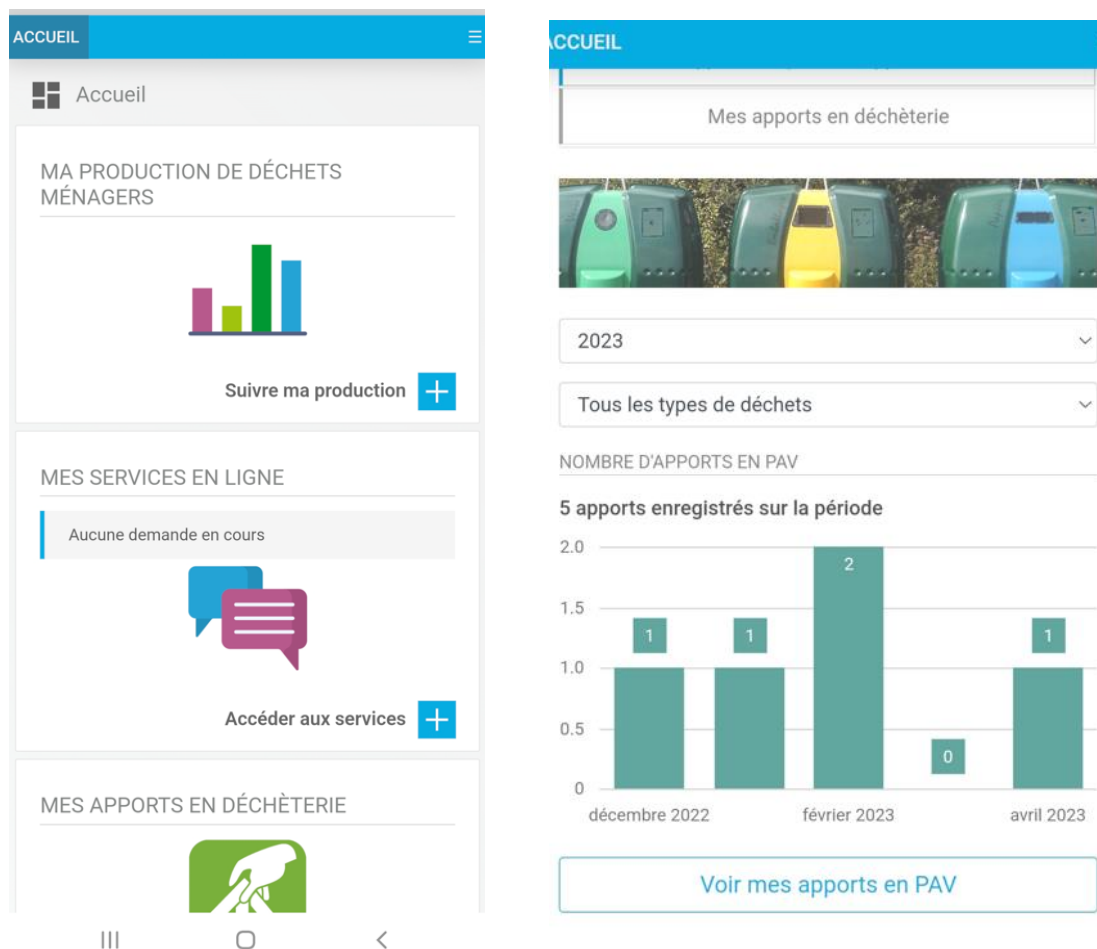
Je demande l'ouverture de mon compte

Car je ne dispose pas d'une clé d'activation de compte Ecocito™ sous la forme XXXX-XXXX-XXXX-XXXX.

Je n'ai pas de clé d'activation

Dans les deux cas, préparez votre adresse email et un mot de passe. Ces informations obligatoires vous seront demandées à l'une des étapes suivantes.

3 Grâce à ça vous pourrez voir le détail de votre production de déchets.



BRUITS DE VOISINAGE

Principes généraux : « afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

PROPRIÉTÉS PRIVÉES/TONTES

Les travaux bruyants momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, meuleuse..) susceptibles de causer un désagrément aux alentours ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

D'autre part les propriétaires ou possesseurs d'animaux, en particulier, de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit et, notamment, d'aboyer, de manière répétée et intempestive.

CHANTIERS

Tous les travaux bruyants (chantiers de travaux publics ou privés) sont interdits tous les jours de la semaine de 20h à 7h

PERMANENCES

MAIRE ET ADJOINTS LES WEEK-ENDS

Numéro unique à composer : 05 53 55 30 20

Mai

27, 28 ET 29 MAI	Annie SEES	2ème adjoint
------------------	------------	--------------

Juin

3 ET 4 JUIN	Sylvie TRONCHE	3ème adjoint
10 ET 11 JUIN	Corinne CHANTRY-RIBIERE	4ème adjoint
17 ET 18 JUIN	Françoise DECARPENTRIE	Maire
24 ET 25 JUIN	Annie SEES	2ème adjoint

Juillet

1ER ET 2 JUILLET	Sylvie TRONCHE	3ème adjoint
8 ET 9 JUILLET	Corinne CHANTRY-RIBIERE	4ème adjoint
14, 15 ET 16 JUILLET	Annie SEES	2ème adjoint
22 ET 23 JUILLET	Françoise DECARPENTRIE	Maire
29 ET 30 JUILLET	Bertrand COMBEAU	1er adjoint

Août

5 ET 6 AOÛT	Sylvie TRONCHE	3ème adjoint
12, 13, 14 ET 15 AOÛT	Françoise DECARPENTRIE	Maire
19 ET 20 AOÛT	Annie SEES	2ème adjoint
26 ET 27 AOÛT	Bertrand COMBEAU	1er adjoint

Septembre

2 ET 3 SEPTEMBRE	Corinne CHANTRY-RIBIERE	4ème adjoint
9 ET 10 SEPTEMBRE	Françoise DECARPENTRIE	Maire
16 ET 17 SEPTEMBRE	Annie SEES	2ème adjoint
23 ET 24 SEPTEMBRE	Bertrand COMBEAU	1er adjoint
30 SEPT. ET 1ER OCT.	Sylvie TRONCHE	3ème adjoint

PHARMACIES

- Les urgences sont assurées du vendredi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde d'Excideuil.
 - Les urgences sont assurées du samedi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde de Thiviers
 - Chaque samedi après-midi, une des 3 pharmacies de Thiviers est ouverte de 14h00 à 19h00.
- Composez le 3237 (*) ou www.3237.fr pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile.
(*) accessible 24h/24 - 0,34 €/min

INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE NÉGRONDES

Ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi : de 9h à 12h - FERMÉE AU PUBLIC L'APRÈS-MIDI

Tel : 05 53 55 30 20 mairie@negrondes.fr

L'AGENCE POSTALE

Ouverture :

Du Lundi au Samedi : de 9h à 12h

Tel : 05 53 55 22 22

Départ du courrier : Lundi au Vendredi : 14h Samedi : 12h

CABINET D'INFIRMIERS

Soins à domicile

Au cabinet : sur RDV uniquement de 7h30 à 8h du Lundi au Vendredi Place Jean-Paul CHAMINADE

Tel : 05 53 55 16 03 - 06 88 50 42 85

ÉCOLE PRIMAIRE

Accueil péri-scolaire : Matin : 7h00 - 8h40 Soir : 16h30 - 18h30 Tel : 05 53 55 30 24 - 06 88 50 30 23

SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES

CIAS Périgord Limousin

Secteur Thiviers : tél. 05 53 62 06 22 cias-thiviers@perigord-limousin.fr

Secteur Jumilhac : tél. 05.53.52.58.17

cias-jumilhac@perigord-limousin.fr http://www.negrondes.fr/upload/CIAS_PERIGORD_LIMOUSIN-1.pdf

ASSAD-SIAD

CUBJAC

05 53 05 32 00

Portage de repas - 05 53 62 25 01 secteur Thiviers

Téléassistance - 05 53 53 54 54

Centre d'information gérontologique Clic 24 - 05 53 53 62 62 EHPAD « résidence le Colombier »

à THIVIERS - 05 53 55 00 71

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen : 112

